FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: HYPRONORM SPRAY DESINFECTANT ALIMENTAIRE

Code du produit: 1506000

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: PHS.

Adresse: 1/11 rue du puits Dixme SENIA 524.94 577.ORLY.FRANCE.

Téléphone : +33 (0)1 41 76 22 15. Fax :+33 (0)1 41 76 22 38. Telex :.

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS.

Utilisation de la substance/préparation :

Désinfection des surfaces et matériels

Produit de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

INDEX 603-002-00-5 CAS 64-17-5 CE 200-578-6 ALCOOL ETHYLIQUE | Concentration >=10.00% et <25.00%. Symbole: F R: 11

Peut déclencher une réaction allergique:

INDEX 605-022-00-X CAS 111-30-8 CE 203-856-5 GLUTARAL | Concentration >=0.00% et <2.50%. Symbole: T N R: 34-42/43-50-23/25

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé: Inflammable.

Peut déclencher une réaction allergique.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Eloigner le sujet du lieu d'exposition, et l'amener au grand air.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Le cas échéant, enlever les lentilles de contact.

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche, ne rien faire boire, ne pas faire vomir, calmer la personne, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. Montrer l'étiquette au médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux..

Moyen d'extinction approprié :

Les mousses spéciales pour liquides polaires (dites résistantes aux alcools), poudres, dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Eventuellement et à cause de la présence de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Combinaison complète de protection.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Eliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

En cas de dispersion accidentelle, ne pas réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Absorber le produit répandu avec des matériaux absorbants non combustibles, et balayer ou enlever à la pelle. Mettre les déchets dans des fûts en vue de leur élimination. Ne les mélanger à aucun autre déchet. Laver à grande eau la surface qui a été souillée.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Produit d'usage externe - Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies :

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur, et de la lumière solaire directe.

Conserver UNIQUEMENT dans le récipient d'origine.

Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.

Température de stockage conseillée : de +5°C à +25°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

S'assurer d'une bonne ventilation des locaux. Les concentrations dans l'atmosphère du lieu de travail ne doivent pas dépasser les valeurs limites données dans les conditions normales d'utilisation.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
111-30-8	0,1	0,4	0,2	0,8	-	65,66
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84
Allemagne	Catégorie:	MAK-ppm:	MAK-mg/m3:	Notes:	Notes:	
111-30-8	I	0,1	0,42	C,Sens		
64-17-5	II,1	500	960	5, C		
ACGIH(TLV)	TWA-ppm:	TWA-mg/m3:	STEL-ppm:	STEL-mg/m3:	Notes:	Notes:
111-30-8	0,05	-	-	-	-	P
64-17-5	1000	1880	-	-	A4	-

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains :

Lors de la manipulation de ce produit, porter impérativement des gants appropriés.

A cause des solvants présents le type de gants conseillé est le néoprène ou le nitrile.

Protection des yeux et du visage :

Mettre à la disposition du personnel des lunettes de sécurité à protection latérale.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

Porter un vêtement de protection approprié.

MESURES D'HYGIENE :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains après toute manipulation.

Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité:	< 1
Caractère Acide-Base de la préparation:	Acide faible.

Solubilité de la préparation dans l'eau:	Diluable.
Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils:	non concerné.
Etat Physique:	Liquide Fluide.
Intervalle de Point Eclair:	23°C. < Point d'éclair <= 55°C.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est:	4.70 .
Température d'auto-inflammation:	non précisé.
Température de décomposition:	non précisé.
Intervalle de température de fusion:	non précisé
Température moyenne de distillation des solvants contenus:	non précisé
Point d'éclair:	34.00 °C.

Autres données :

Couleur : Incolore

Odeur : Faible

Masse volumique : 0.965 +/- 0.002 g/cc à 20°C

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Ne pas pulvériser sur une flamme ou tout autre corps incandescent.

Eviter toute expostion à la chaleur.

Produits de décomposition dangereux :

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

En cas d'exposition par inhalation :

L'inhalation peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Mal de gorge, toux, haleine courte, insuffisance respiratoire

En cas d'ingestion :

L'ingestion peut entraîner une irritation de l'appareil digestif, une douleur abdominale ainsi que des maux de têtes et des nausées.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Possibilité de démangeaison avec rougeur locale légère à modérée.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Irritation oculaire : notamment rougeur de la conjonctive et larmoiements.

Autres données :

Sensibilisation :

La préparation contient des substances pouvant entraîner une sensibilisation par contact avec la peau sans entraîner la classification de celle-ci.

Une exposition répétée ou prolongée peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (risque d'eczéma).

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Écotoxicité :

La préparation contient des substances très toxiques pour les organismes aquatiques, en concentration inférieure au seuil entraînant sa classification.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les cours d'eau.

Ne pas déverser le produit en grande quantité dans les égouts.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

20 01 29 * détergents contenant des substances dangereuses

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

UN1170=ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	
	3	F1	III	3	30	LQ7	144	
IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.		
	3	-	III	5 L	F-E,S-D	144 223		
IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	3	-	III	309	60 L	310	220 L	A3, A58
	3	-	III	Y309	10 L	-	-	-

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Classement de la Préparation :

Inflammable

Contient du :

Contient du 605-022-00-X GLUTARAL. Peut déclencher une réaction allergique.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 10	Inflammable.
S 16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -

S 23	Ne pas respirer le produit issu de la pulvérisation.
S 37	Porter des gants appropriés.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 46	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 2	Conserver hors de portée des enfants.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Liquide inflammable (Installation de simple mélange à froid ou d'emploi de) : N°1433 : - en (Quantité > 50 t) => Régime A et Rayon d'affichage de 2 km. ---- en (Quantité > 5 t) mais (Quantité < 50 t) Régime D.

Liquide inflammable (Autres installations de mélange ou d'emploi de) : N°1433 - en (Quantité > 10 t) => Régime A et Rayon d'affichage de 2 km. ---- en (Quantité > 1 t) mais (Quantité < 10 t) Régime D.

Liquide inflammable et facilement inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) : N°1432 - en (Quantité > 10000 t) Régime A, S et Rayon d'affichage de 4 km.

Liquide inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) : N°1432 - en (Quantité > 100 m3) Régime A et Rayon d'affichage de 2 km.

en (Quantité > 10 m3) mais (Quantité <= 100 m3) Régime D.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Tableau N° 65 - Possibilité de lésions eczématiformes de mécanisme allergique (A vérifier selon la liste du décret en vigueur).

Tableau N° 66 - Rhinite et asthmes professionnels.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 11	Facilement inflammable.
R 23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
R 34	Provoque des brûlures.
R 42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -